

Le budget de la municipalité

Comment fonctionne le budget d'une commune ?

Le budget primitif est un document destiné à prévoir et inscrire toutes les dépenses et recettes qui seront réalisées par la commune dans l'année. Il est voté par le conseil municipal, en séance publique, avant le 15 avril de l'année.

Les grands principes

- **La transparence et la sincérité** : les dépenses et recettes doivent être sincèrement évaluées.
- **L'équilibre** : comme pour un ménage, le budget doit nécessairement s'équilibrer entre recettes et dépenses.
- **L'annualité** : le budget est voté pour une année civile.

Le budget se décompose en deux parties

- **1^{ère} partie : Section de fonctionnement**

Cette section doit s'équilibrer entre les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune (le personnel, l'entretien et la maintenance, les achats de matériel...) et les recettes qui proviennent principalement des impôts, des dotations de l'état et des recettes des services et du patrimoine communaux (locations de salles, loyer, concessions dans les cimetières...).

Cette section permet généralement de dégager un excédent qui permet à la commune d'investir.

- **2^e partie : Section d'investissement**

On y retrouve en dépenses, hormis le remboursement du capital des emprunts, toutes les dépenses d'équipement décidées par le conseil municipal (les constructions, les travaux de la voirie, aménagement d'espace...) les recettes de cette section proviennent à la fois de

l'excédent dégagé par la section de fonctionnement, mais aussi des subventions que la commune peut obtenir des différents co-financeurs (Etat, Région, Conseil Départemental, CAPC...) et lorsque les recettes sont insuffisantes, il est nécessaire d'emprunter.

Le budget d'une commune est donc celui d'un équilibre difficile à trouver

- Pour financer les dépenses à la fois nécessaires à son fonctionnement et à son développement.
- Sans alourdir les prélèvements sur les ménages et les entreprises (impôts locaux).
- Et sans emprunter de manière excessive pour ne pas endetter la commune.

Telle est la volonté actuelle de la municipalité, qui grâce à des économies de fonctionnement et une optimisation des recettes, se dégage des possibilités d'investir au service de la population, tout en poursuivant le désendettement de la commune.

[!\[\]\(339a16584d5da0f0a3ca4e9ec17bf6a1_img.jpg\) Présentation du budget 2019](#)

[!\[\]\(a870788d6ed9b8fd294b7654a8c8526b_img.jpg\) Rapport donnant lieu à débat d'orientations budgétaires 2019](#)

[!\[\]\(de95854c7ee024cfadc48187bbb781b2_img.jpg\) Compte administratifs 2018 et budgets annexes](#)

[!\[\]\(3211b5d1d968fc1665909b34f9f16010_img.jpg\) Budget 2018](#)

[!\[\]\(6059a5aa8b4ca7bb793408023d6c6e42_img.jpg\) Subventions des associations 2019](#)

[!\[\]\(c50c8b7b2cc2cf9ff925edec0ee94c0d_img.jpg\) Subventions des associations 2018](#)

[!\[\]\(6a9b39b98eb945faa14c645ec99e4eaa_img.jpg\) Subventions des associations 2017](#)

[!\[\]\(9c2e8d1b5bd77cb5c9f83b7a9cff79fd_img.jpg\) Subventions des associations 2016](#)

